



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5060007

*Nettoyage Haute Pression
Désinfection, Dératisation, Désinsectisation
Entretien de Gaines Vide-ordures et VMC,
Intervention post-sinistre*

CONTRAT 11081
N/REF : 8/06/2025 1H03 C:022636 I:03938
V/REF : Contrat N°011081 du 31/08/2017

**SDC 'Le Bearn'
C/O ORPI KEY SOLUTIONS
29 PLACE JULES GRANDCLEMENT
69100 VILLEURBANNE**

IMMEUBLE : LE BEARN
21 A 24 RUE PIERRE ROBIN
69007 LYON

Vaulx en Velin, le 03 Juin 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : GAINES VIDE-ORDURES
MOTIF : REDEVANCE DU 1ER SEMESTRE
Donneur d'ordre : M. Y MBOUNTCHA

NETTOYAGE ET DESINFECTION DE 8 GAINES VIDE-ORDURES DE 6 NIVEAUX,
8 RECEPTACLES, 10 CONTAINERS DE 240 LITRES ET 2 CONTAINERS DE 120 LITRES
2 FOIS/AN

OBSERVATION :
CE CONTRAT ANNULE ET REMPLACE LE CONTRAT PLANFIE 270 EN VIGUEUR.

FACTURATION : la redevance sera facturée en deux fois, les 1er Juin
et 1er Décembre de chaque année et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
Date d'effet du contrat : voir date indiquée apres l'indice de base.

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P_0 (0,15 + 0,85 \frac{ICHTrev-TS1'}{ICHTrev-TS1})$$

P' Prix révisé H.T.
P₀ Prix contractuel H.T.
ICHTrev-TS1 est l'indice du cout Horaire du travail révisé - Tous salariés
publié par l'INSEE
connu a la date d'effet du Contrat
ICHTrev-TS1' est le dernier indice connu a la date de révision

Date de derniere révision des prix : 1/09/2024

Prix de base du contrat : 1503,56

Indice ICHTrev-TS1 Mois de l'indice de base : 04/2017 Valeur : 118,7
Mois de l'indice de révision : 08/2024 Valeur : 141,0



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5060007

*Nettoyage Haute Pression
Désinfection, Dératisation, Désinsectisation
Entretien de Gaines Vide-ordures et VMC,
Intervention post-sinistre*

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
0,50	Nettoyage 8 G.V.O/Containers	2/AN	1735,10	867,55
TOTAL H.T.				867,55
T.V.A. a 10,00%				86,75
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>954,30</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Juillet 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.